

**BCV COMMODITY FUND
- BCV Physical Gold ESG**

**Fonds de droit suisse de la catégorie « Autres fonds en placements traditionnels »
Création de classes de parts**

A la demande du promoteur et gestionnaire, quatre nouvelles classes de parts dénommées D USD, D CHF, DH CHF et Z CHF seront créées au sein du compartiment BCV Physical Gold ESG. Ces classes de parts auront les conditions d'accès suivantes :

- **D USD**, ouverte aux investisseurs qui souscriront et maintiendront pour CHF 50 millions au minimum dans le compartiment. La monnaie de référence de cette classe de parts sera le dollar des Etats-Unis (USD).
- **D CHF**, ouverte aux investisseurs qui souscriront et maintiendront pour CHF 50 millions au minimum dans le compartiment. La monnaie de référence de cette classe de parts sera le franc suisse (CHF).
- **DH CHF**, ouverte aux investisseurs qui souscriront et maintiendront pour CHF 50 millions au minimum dans le compartiment. La monnaie de référence de cette classe de parts sera le franc suisse (CHF). Pour cette classe de parts, le risque de change par rapport à l'unité de compte du compartiment sera couvert.
- **Z CHF**, ouverte aux investisseurs qualifiés, tels que définis par la LPCC, qui auront préalablement conclu un contrat écrit spécifique avec la Banque Cantonale Vaudoise, agissant en tant que gestionnaire de fortune du compartiment, en vue de régler la rémunération pour l'activité de gestion de fortune. Pour la classe de parts Z CHF, l'activité de gestion de fortune ne sera donc pas comprise dans la commission de gestion forfaitaire prévue au § 20 chiffre 1 du contrat de fonds et sera facturée séparément conformément au contrat spécifique précité. La monnaie de référence de cette classe de parts sera le franc suisse (CHF).

Les revenus nets de ces quatre nouvelles classes de parts seront distribués annuellement. La commission de gestion forfaitaire annuelle maximale sera de 0.60% pour les classes de parts D USD, D CHF et DH CHF, respectivement de 0.50% pour la classe de parts Z CHF.

Compte tenu de ce qui précède, le compartiment BCV Physical Gold ESG comptera, à l'avenir, neuf classes de parts (et non plus cinq).

La présente publication a lieu à titre d'information, conformément à l'art. 40 al. 3 OPCC.

La création des nouvelles classes de parts susmentionnées est soumise à l'approbation de la FINMA. Les nouveaux prospectus et contrat de fonds entreront en vigueur à la date fixée par cette dernière et seront disponibles gratuitement auprès de la direction du fonds avec les informations clés pour l'investisseur.

Lausanne, le 3 juillet 2023

Direction du fonds :
GERIFONDS SA, Rue du Maupas 2, 1004 Lausanne

Banque dépositaire :
Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne